

**SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS****Comité Syndical du 6 décembre 2023****Délibération n°65/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 décembre à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 23 novembre 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE,
Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Célia HELION, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU,
Mesdames Virginie LEBRAUD [Pouvoir à madame Martine PINVILLE], Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Caroline COLOMBIER.

Membres consultatifs présents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : madame Hélène GINGAST.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	14
Pouvoir(s)	1
Absent(s)	6
Votants	15

**Objet : Soutien à l'association du Festival du Film Court d'Angoulême pour
l'organisation du Festival International du Film Court d'Angoulême (FIFCA) –
Edition 2024**

Le Fifca, Festival International du Film Court d'Angoulême, tiendra sa prochaine édition du 7 au 10 mars 2024.

Ce festival, qui existe depuis 2004 à Angoulême, est géré par l'association du Festival du Film Court, constituée majoritairement d'anciens étudiants du Campus de l'Image.

La manifestation présente les oeuvres de nouveaux cinéastes talentueux et fait redécouvrir les films de grands cinéastes historiques et militants du format court comme Alice Guy, Paul Grimault, Agnès Varda, Pierre Étaix ou encore Alain Resnais à travers rétrospectives, expositions et débats.

Le reste de l'année, l'association met en place des projections à destination du public charentais avec des reprises des meilleurs films de l'édition précédente ou encore des interventions dans les écoles qui prennent la forme de projections et d'échanges avec les élèves dans une démarche d'éducation à l'image.

L'édition 2024 du Fifca se déroulera au cinéma de la Cité de la BD.

Les tarifs pratiqués sont les suivants : séance unique : 2,5€ ; pass tout accès : 9 €. La moitié des séances seront gratuites. Les studios d'animation du territoire bénéficient d'une accréditation offerte.

Il s'agit de l'un des festivals les plus plébiscités par les étudiants de l'image, qui assistent très nombreux chaque année au festival.

Au programme de l'édition 2024 :

- Jeudi 7 mars : Ouverture du festival avec des films produits et soutenus en Charente, hommage au cinéma coréen
- Vendredi 8 mars : Films en compétition et projections pour des classes de collèges et primaires
- Samedi 9 mars : Films en compétition + Films en compétition sélection enfants/parents, ciné-concert sur des films EMCA
- Dimanche 10 mars : Séances familiales grand public et reprise du palmarès

Le site internet du festival : <http://www.filmcourtangouleme.com/>

Comme chaque année, l'association fait appel à un auteur local pour la réalisation de l'affiche. Après Benoît Pretezeille l'an passé, l'affiche est réalisée cette année par Nina Bocahut, autrice installée à Angoulême.

Le budget global du festival s'élève à 40 320 € hors valorisation et 48 820 € avec les valorisations (mise à disposition salles de la Cité : 4000 €, communication : 1000 €, bénévolat : 3500 €). Le Pôle Image est sollicité à hauteur de 7000 €.

Les autres partenaires du festival (sollicitations): CNC : 5000 €, Région Nouvelle Aquitaine : 5000 €, Département de la Charente : 4000 €, GrandAngoulême : 5000 €, Ville d'Angoulême : 4000 €, partenariats privés (dons, mécénat) : 8000 €.

Le Pôle Image, qui soutient ce festival depuis ses débuts, apportera une contribution financière d'un montant de 6000 € à l'association. Une convention de partenariat sera signée entre les différentes parties.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année 2024, entre l'association du Festival du Film Court d'Angoulême et le SMPI Magelis ;
- autorisent Monsieur le Président à signer cette convention, ainsi que tous les documents y afférents.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 8 déc. 2023
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 8 déc. 2023
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 8 décembre 2023

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

